

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 292

Artikel: Retombées du 20 octobre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» Toutefois, les revendications d'ordre matériel ne sauraient suffire à l'exigence d'une véritable démocratisation au sein de notre armée de milice. C'est pourquoi les soussignés :

» revendentiquent les droits de participation des sdt, sof, of dans tous les domaines concernant l'information et l'instruction ;

» exigent la suppression de toute aide de l'Etat aux sociétés militaires ou paramilitaires, ainsi que la suppression de la section « Armée et foyer » en temps de paix ;

» regrettent de ne pas se rendre utiles et plus constructifs dans le canton du Valais (réfection de chemin, construction de canalisation, de murs de soutènement, travaux au bénéfice de certaines communes ou corporations). »

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Retombées du 20 octobre

Une nouvelle loi sur le séjour et l'établissement des étrangers est en préparation. M. Furgler l'a confirmé au soir du 20 octobre, et depuis lors divers journaux ont publié, au sujet de cette déclaration, assez prudemment il faut le dire, quelques commentaires. Ainsi, dans la « Schweizerische Handelszeitung », Richard Schwertfeger se lance-t-il à supposer que cette révision rendra peut-être superflue l'initiative « Etre solidaire ».

Dans « Schweizerische Finanzzeitung » (42), le conseiller national Hubacher répond à la question « Les syndicats définiront-ils leur propre politique de la main-d'œuvre étrangère après le vote ? » en indiquant que les problèmes de l'après-20 octobre seront traités par une commission que le Parti socialiste suisse va créer et qui définira une conception de base en la matière.

Dans la presse socialiste alémanique, le correspondant parlementaire Fritz Escher estime que la question d'un contre-projet sera de nouveau

posée au moment de l'examen de la deuxième initiative Schwarzenbach (TW 246).

Signalons enfin l'exploit de la rédaction et de l'imprimerie Ringier qui produit l'hebdomadaire « Schweizer Illustrierte-Sie und Er ». Le numéro paraissant le lundi en fin de matinée de cet illustré contenait des reportages complets et illustrés (en partie en couleur) sur la votation du week-end. Un moyen, certainement, de sensibiliser aux enjeux politiques, une couche de la population traditionnellement imperméable à ces questions.

La liberté d'expression est-elle menacée en Suisse ? La Suisse romande a perçu des échos du procès intenté au poète Franz Geerks à Bâle (procès sur lequel les « Basler Nachrichten » (251) fournissent un dossier de trois pages bien documenté. Il y a plus encore : une partie de la presse alémanique commente le licenciement du directeur des éditions Huber à Frauenfeld ; grief principal : être trop à gauche (Manfred Vischer est membre du Parti socialiste thurgovien qui n'est pas, et de loin, à la gauche du PSS). Le « Thurgauer AZ » (247), sous forme condensée, publie un extrait d'un abécédaire possible de Huber & Co. On y trouve les noms de personnes, de journalistes notamment, qui ont quitté l'entreprise, et en particulier son quotidien « Thurgauer Zeitung », ces dernières années.

Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », deux articles ou reportages à noter, bien que ne touchant pas de près la politique intérieure helvétique. Le premier tient en quelques portraits de soldats américains qui, après leur service militaire au Vietnam, ont décidé de rester dans le pays, convaincus par le rythme de vie asiatique. Le second tente de faire le point, à travers l'interview d'un banquier zurichois, du commerce des devises et plus précisément de la faillite de la banque Herstatt.

A noter principalement dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung », l'article de tête consacré au nationalisme, considéré par l'auteur, le professeur Leuenberger, de Saint-Gall,

comme un mouvement de peur face à la nouvelle réalité qui s'impose, la société mondiale.

Dans le même numéro de la « NZ », une digression de Frank A. Meyer, après la dernière votation, retiendra spécialement l'attention. Sur le thème des interviews télévisées de personnalités politiques, F. Meyer médite sur une certaine servilité journalistique. Et de rappeler de quelle manière le président de la Confédération Ernst Brugger avait été introduit à l'antenne pour commenter les résultats de la consultation, dimanche il y a dix jours : « Nous vous remercions, Monsieur le président, de vous donner la peine de nous répondre à une heure aussi tardive ». Il était 20 h. 25. Commentaire de F. Meyer : 20 h. 25 n'est pas une « heure tardive », d'une part ; et d'autre part importe-t-il vraiment de souligner la « peine » que prend M. Brugger de paraître sur le petit écran, alors qu'il s'agit manifestement d'une question d'importance nationale et d'un devoir auquel il ne saurait se dérober ?

Arbre-vent

On ne sait plus

De l'arbre

S'il est forme du vent

Ou si le vent

Est le souffle

De l'arbre.

La moindre feuille

Est vent.

O vent

Feuille

Visible.

Gilbert Trolliet